



Commune de  
**Bourg-en-Lavaux**

**MUNICIPALITE**

Rte de Lausanne 2  
Case Postale 112  
1096 Cully

T 021 821 04 14  
F 021 821 04 00  
info@b-e-l.ch  
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

**PREAVIS N° 21/2013**

**Arrêté d'imposition pour l'année 2014**

Date proposée pour les séances :

Commission des finances :

lundi 7 octobre 2013

lundi 14 octobre 2013

Combles Maison Jaune, Cully

Commission ad hoc : à convenir



LAVAUX  
VIGNOBLE  
EN TERRASSES



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

### **Préambule**

Le préavis n° 16/2012, du 24 septembre 2012, traitait de l'arrêté d'imposition pour l'année 2013. Sa version amendée a été adoptée par le Conseil communal en date du 5 novembre 2012 et échoit à fin 2013.

Afin de justifier la nouvelle proposition d'arrêté d'imposition pour 2014, la Municipalité s'est basée principalement sur :

- La situation financière ressortant des comptes 2012 ;
- La situation financière 2013 projetée, basée sur le budget 2013, les éléments comptables courant 2013 et l'estimation des recettes fiscales 2013 (basée sur le dernier arrêté comptable fourni par l'Administration cantonale des impôts (ACI) et la valeur estimée du point d'impôt communal) ;
- L'évolution estimée des charges et revenus 2014.

### **Situation financière à fin 2012**

Au terme de l'exercice 2012 – premier de la commune de Bourg-en-Lavaux – le total des emprunts s'élève à CHF 19'848'765, en diminution de CHF 443'700 par rapport à son niveau en début d'année. L'endettement net se montant quant à lui à CHF 4'877'916, soit CHF 974 par habitant.

Les fonds propres à fin 2012 se situent à un niveau encore confortable, avec un capital de CHF 6'369'645 et des fonds de réserve totaux de CHF 18'848'158.

Toutefois, le résultat 2012 négatif de CHF 580'285 doit être pris au sérieux, d'autant plus que, en éliminant les éléments exceptionnels de l'exercice, le déficit se serait monté à CHF 1'351'604. On rappellera également que la marge d'autofinancement de CHF 1'905'376 à couvert uniquement le 63% de nos investissements nets.

**Situation financière 2013 projetée**

Au moment d'établir ce document, la plupart des charges de fonctionnement semblent rester globalement dans les limites du budget 2013, alors que certaines lui seront supérieures, notamment les postes « Informatique » et « Entretien des routes et collecteurs » (en raison des intempéries du 2 mai 2013), pour respectivement environ CHF 50'000 et CHF 220'000.

Par ailleurs, en raison de la révision du règlement sur les ordures ménagères, et donc des taxes facturées, le résultat net projeté 2013 de ce chapitre est évalué à CHF 225'000 d'excédent de charges, contre CHF 70'000 au budget.

Enfin, deux éléments purement comptables – donc sans effet sur nos liquidités et notre marge d'autofinancement – seront comptabilisés en 2013. Le premier au chapitre « Protection civile », en tant que dissolution d'une partie de notre fonds de réserve y relatif à hauteur de CHF 470'000. Le second, en tant que dissolution du « Fonds de réserve Legs Faillettaz » pour environ CHF 1'750'000 (montant définitif non connu à ce jour), suite à la vente de l'immeuble à la Rue de Bourg 8 à Lausanne en avril 2013.

En fonction de l'arrêté comptable fiscal de juillet et des projections optimistes décidées par la Municipalité, les revenus d'impôt 2013 sont évalués comme suit :

Type d'impôt	Estimation 2013	Budget 2013
Impôt revenu PP **	12'555'000	11'934'000
Impôt prest. capital PP **	300'000	174'000
Impôt fortune PP **	2'400'000	2'000'000
Impôt à la source **	400'000	335'000
Impôt spécial étrangers **	330'000	285'000
Impôt bénéfice PM **	50'000	250'000
Impôt capital PM **	20'000	20'000
Impôt foncier	1'620'000	1'600'000
Droits de mutation	800'000	500'000
Successions et donations	200'000	270'000
Part aux gains immob.	620'000	750'000
Autres (frontaliers, ICI, chiens, etc.)	66'500	62'200
<b>Total</b>	<b>19'361'500</b>	<b>18'180'200</b>

La valeur du point d'impôt 2013 estimée est de CHF 263'000. Les rubriques marquées d'un \*\* sont liées au taux d'imposition. Rappelons que celui-ci est de 61% pour l'année 2013.

La situation présentée ci-dessus n'est pas définitive. Les impôts structurels (personnes physiques sauf prestations en capital, personnes morales) sont susceptibles de varier au fur et à mesure de l'avancement des taxations et des ajustements d'acomptes par l'ACI. Quant aux impôts conjoncturels (prestations en capital, successions, droits de mutation, gains immobiliers), ceux-ci sont très volatiles et n'évoluent pas de manière linéaire au fil de l'année.

Nous constatons que, par rapport au budget, notre estimation des recettes fiscales 2013 est de de CHF 1'181'300 plus élevée (+6.5%). Nous espérons que les éléments vont continuer d'évoluer favorablement lors de cette fin d'année, afin de confirmer les chiffres optimistes présentés ci-dessus.

En fonction des éléments présentés ci-dessus, nous pouvons estimer le résultat comptable 2013 comme ceci :

Résultat selon budget amendé :	-3'363'400
Dépassement « Informatique » :	-50'000
Dépassement « Entretien routes et collecteurs » :	-220'000
Variation chapitre « Ordures ménagères » :	-155'000
Dissolution fonds de réserve « Protection civile » :	+470'000
Dissolution fonds de réserve « Faillettaz » :	+1'750'000
Variation des recettes fiscales :	+1'181'300
<b>Estimation du résultat comptable 2013 :</b>	<b>-387'100</b>

Toutefois, en terme de marge d'autofinancement, l'impact des dissolutions de fonds de réserve étant nul, la marge d'autofinancement pour 2013 est estimée à :

Marge d'autofinancement selon budget amendé :	-1'376'300
Dépassement « Informatique » :	-50'000
Dépassement « Entretien routes et collecteurs » :	-220'000
Variation chapitre « Ordures ménagères » :	-155'000
Variation des recettes fiscales :	+1'181'300
<b>Estimation de la marge d'autofinancement 2013 :</b>	<b>-620'000</b>

Cette marge d'autofinancement est un indicateur particulièrement important. En effet, elle nous informe que la commune n'est pas en mesure de financer son ménage courant par son activité. Pour ce faire, elle devra puiser dans ses liquidités à hauteur de CHF 620'000.

Le tableau annexé « Trésorerie prévisionnelle 2013 » montre la projection de notre niveau de liquidités selon certaines hypothèses exposées en bas de tableau. Nous constatons que nous devrions avoir environ CHF 700'000 de liquidités disponibles

à fin 2013. Il est toutefois délicat d'évaluer avec exactitude ce montant, étant donné qu'il dépend fortement des sorties liées aux investissements, lesquelles sont très difficiles à prévoir.

### **Situation financière 2014 projetée**

En raison des délais serrés, le présent préavis est effectué avant l'élaboration du budget 2014. Toutefois, sur la base des éléments présentés ci-avant, nous pouvons établir une estimation de la situation financière 2014. Il convient d'être clair et de préciser qu'il ne s'agit donc nullement d'un budget.

En partant des éléments 2013, la projection du résultat 2014 – avec un taux d'imposition de 61% – peut être envisagée comme suit :

Résultat selon budget 2013 amendé :	-3'363'400
Variation des recettes fiscales :	+1'181'300
Mesures d'économies supplémentaires :	+250'000
Augmentation des charges cantonales :	-300'000
<b>Estimation du résultat comptable 2014 :</b>	<b>-2'232'100</b>

Ce résultat découle des hypothèses suivantes :

- Les recettes fiscales 2014 correspondent à l'estimation optimiste faite pour 2013, à savoir 6.5% de plus que le budget 2013 le prévoit ;
- Après une réflexion globale par dicastère, la Municipalité juge que des économies supplémentaires nettes de CHF 250'000 par rapport au budget 2013 correspondent au maximum envisageable, et rend conscient le Conseil communal que celles-ci vont engendrer inévitablement des baisses de prestations dans certains domaines. En effet, le budget 2013 avait déjà été calculé au « plus juste » ;
- Consciente de l'importance de continuer à investir dans les projets de développement communaux, la Municipalité a revu son plan des investissements, lequel prévoit environ CHF 9'400'000 en 2014 ;
- A l'heure d'écrire ces lignes, les éléments relatifs aux charges cantonales (péréquation et facture sociale) ne sont absolument pas connus pour 2014. Les négociations entre l'Etat et les communes ont débouché sur des accords, lesquels doivent être maintenant validés par le Grand Conseil. Il est donc illusoire d'essayer de prévoir l'évolution des charges cantonales globales pour Bourg-en-Lavaux. Cependant, si les communes peuvent espérer un ralentissement de l'augmentation de la facture sociale, il paraît illusoire d'espérer une diminution de celle-ci. Par ailleurs, si nos recettes fiscales devaient augmenter comme nous l'avons projeté, notre participation aux charges cantonales devrait également augmenter. Devant tant d'incertitudes, la

Municipalité a décidé de reprendre le budget 2013 (Péréquation et Facture sociale) et de l'augmenter d'environ 3%.

S'agissant des principales charges dites « non maîtrisables », un tableau – joint au présent document – montre l'évolution des charges cantonales (péréquation, facture sociale, soins à domicile AVASAD), de l'accueil de jour des enfants (ARAJEL) et de la police (APOL) depuis 2011 (dernière année comptable des anciennes communes) jusqu'au budget 2013. Il est évident que les augmentations sont importantes, voire très importantes selon le domaine.

Sur ces bases, la marge d'autofinancement 2014 se calcule comme ceci :

Marge d'autofinancement selon budget 2013 amendé :	-1'376'300
Variation des recettes fiscales :	+1'181'300
Mesures d'économies supplémentaires :	+250'000
Augmentation des charges cantonales :	-300'000
<b>Estimation de la marge d'autofinancement 2014 :</b>	<b>-245'000</b>

Malgré un optimisme certain dans nos calculs, la marge d'autofinancement, avec un taux d'imposition de 61%, reste négative à hauteur d'environ CHF 250'000.

En estimant notre niveau de trésorerie à environ CHF 700'000 à fin 2013, et avec des investissements de l'ordre de CHF 9'400'000 en 2014, ce serait une augmentation de CHF 9'000'000 de la dette qui serait nécessaire en 2014 afin d'avoir suffisamment de liquidités pour couvrir nos paiements. Ce faisant, notre dette passerait d'actuellement environ CHF 20'000'000 à CHF 29'000'000 ; soit une augmentation de 45% ! Notre plafond d'endettement étant de CHF 45'000'000.

Dans le contexte ci-dessus, la valeur de notre point d'impôt est de CHF 263'000.

### En finalité

Si la situation de nos fonds propres est, comme nous l'avons vue, encore relativement confortable, nous allons très vite nous retrouver avec de sérieux problèmes de trésorerie en cas de maintien de notre taux d'imposition à 61%.

La Municipalité n'est pas contre recourir à l'emprunt, à condition que celui-ci soit conclu pour des investissements indispensables, et en aucun cas pour financer le ménage courant de la commune. Comme nous l'avons dit, il conviendrait de financer à hauteur de 60% minimum nos investissements, ceci afin de ne pas avoir recours à l'emprunt de manière excessive. Malheureusement, il sera impossible d'y parvenir.

Même si les conditions actuelles d'emprunt sont avantageuses et que notre plafond d'endettement est encore loin d'être atteint, la Municipalité tient à maintenir sa

dette à des niveaux acceptables. En effet, lorsque les taux d'intérêts augmenteront et qu'il conviendra de renouveler nos emprunts, l'effet pourrait être dévastateur sur le budget de fonctionnement. Maints Etats et communes nous ont donné le triste exemple de l'effet d'une dette trop élevée sur le budget de fonctionnement !

Il convient également de replacer notre commune, et son taux de 61%, dans le contexte de notre district. Notre commune est actuellement très attractive fiscalement comme le montre le comparatif des taux d'imposition 2013 :

1. Lutry : 56%
2. **Bourg-en-Lavaux : 61%**
3. Pully : 63%
4. Chexbres : 64%
5. Forel : 66%
6. Puidoux : 66%
7. Savigny : 68%
8. Oron : 69%
9. Belmont-sur-Lausanne : 71%

### **Décision municipale**

Afin de couvrir notre déficit de marge d'autofinancement, une augmentation d'environ 1 point serait nécessaire.

S'agissant des très importants investissements prévus pour 2014 (environ CHF 9'400'000) et pour les années suivantes, la Municipalité est consciente qu'il n'est pas possible de les financer, même à hauteur de 60%. Toutefois, il ne faudrait pas uniquement les financer par l'emprunt. Dans ce contexte, et afin de lui laisser un peu de marge de manœuvre, une augmentation de 3 points relatives aux investissements futurs est souhaitée par la Municipalité.

A la lumière des projections et explications ci-dessus, la Municipalité vous propose une augmentation de 4 points. Par conséquent, le taux d'imposition 2014 de Bourg-en-Lavaux se trouverait augmenté à 65%. Les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2014 restant identiques à ceux de 2013.

L'impact pour un contribuable payant actuellement CHF 5'000 d'impôt communal, serait une hausse de CHF 328 par an, soit 6.56%.

Enfin, la Municipalité juge opportun de fixer la durée de l'arrêté d'imposition pour une année.

## **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux**

Vu le préavis N° 21/2013 de la Municipalité du date d'adoption ;  
Où les rapports de la Commission des finances ;  
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **Décide :**

- 1. D'établir l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 exclusivement ;**
- 2. De fixer le taux communal d'imposition à 65% de l'impôt cantonal de base ;**
- 3. De maintenir les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2013.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire  
remplaçante

Max Graf

Nathalie Bersier

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 septembre 2013

Annexes : Trésorerie prévisionnelle 2013 + comparatif charges « non maîtrisables »

Délégué de la Municipalité : M. Jean-Pierre Haenni